

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02767

Numéro SIREN : 839 806 023

Nom ou dénomination : A.V.C.P.P

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2023 sous le numéro de dépôt 232

SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi
78420 CARRIERES SUR SEINE
R.C.S VERSAILLES 839 806 023

232

n° de
dépôt



n° de
gestion

11 JAN. 2023

n° de
facture

Quin.

n° de
chèque

23002114

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 20 982 euros, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU pour 20 982 EUR.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions et opérations intervenues entre M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions et opérations visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que le président ne soit pas rémunéré, outre le remboursement de leurs frais.

SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi
78420 CARRIERES SUR SEINE
R.C.S VERSAILLES 839 806 023

PROCES VERBAL

Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 septembre, à 16 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel** pour **51 parts**
- **M. ABBAS Ali** pour **49 parts**

soit **100 parts**

Sur un total de 100 parts composant le capital social.

M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel préside la séance en qualité de président actionnaire.

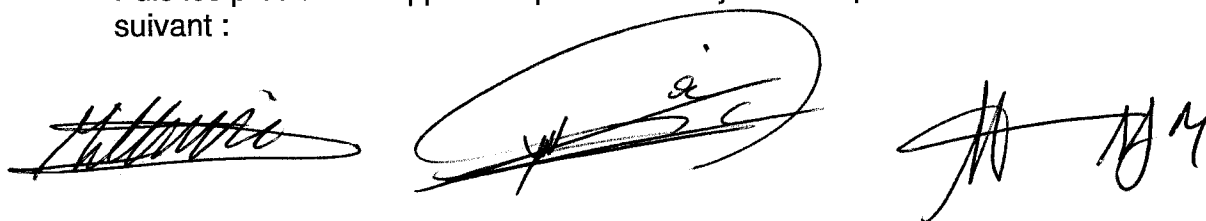
Ils constatent en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les présidents déposent sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Ils déclarent que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis les présidents rappellent que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :



- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Les présidents donnent ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les présidents mettent successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 20 982 euros, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU pour 20 982 EUR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions et opérations intervenues entre M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions et opérations visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que le président ne soit pas rémunéré, outre le remboursement de leurs frais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.



SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros

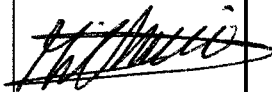
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi

78420 CARRIERES SUR SEINE

R.C.S VERSAILLES 839 806 023

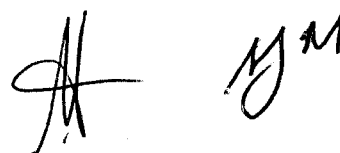
FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2022

ACTIONNAIRE NOMS PRENOMS ET ADRESSES	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel 18, rue Paul Doumer 78130 LES MUREAUX	51	51		
M. ABBAS Ali 1, rue Lucien et Sacha Guitry 75020 PARIS	49	49		

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 40 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 40 voix.

LA PRESIDENCE



①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AVCPP</u>					Néant ☐										
Adresse de l'entreprise <u>3 RUE AUGUSTE BARTHOLDI 78420 CARRIERES SUR SEINE</u>															
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>							8	3	9	8	0	6	0	2	3
8	3	9	8	0	6	0	2	3							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>				1	2					
1	2														
1	2														

				Exercice N clos le									
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	0	3	2	0	2	2
3	1	0	3	2	0	2	2						
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>	010	012										
	<u>Autres *</u>	014	016										
	Immobilisations corporelles *	028	030										
	Immobilisations financières * (1)	040	042										
	Total I (5)	044	048										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS												
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052										
	Marchandises *	060	062										
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066										
	Créances <u>Clients et comptes rattachés *</u>	068	070	1 600									
	(2) <u>Autres* (3)</u>	072	074	30 449									
	Valeurs mobilières de placement	080	082										
	Disponibilités	084	086	22 894									
Charges constatées d'avance*	092	094	1 232										
Total II	096	098	56 176										
Total général (I + II)		110	112	56 176									
PASSIF				Exercice N 1	NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000									
	Écarts de réévaluation	124											
	Réserve légale	126		100									
	Réserves réglementées*	130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)	131	132										
	131												
	Report à nouveau	134		9 225									
	Résultat de l'exercice	136		20 982									
	Provisions réglementées	140											
Total I	142		31 307										
Provisions pour risques et charges		Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		8 400									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)	169	172		16 469								
	169												
Produits constatés d'avance	174												
Total III		176		24 869									
Total général (I + II + III)		180		56 176									
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182									
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	20 136								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>AVCFP</u>		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le [3] [1] [0] [3] [2] [0] [2] [2]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	39 150	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 185	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 965	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	20 982	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 982	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 703		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	24 685	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	24 685	372	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : AVCPP

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
		Fonds commercial	495		497		498		499	
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values					
									Court terme*	Long terme				
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
8														
9														
10														
TOTAL	578		580		582		584		586		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579					Régularisations	590		583		594		595
TOTAL								596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>AVCPP</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
					2		
					3		
					4		
					5		
					6		
					7		
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AVCPP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042021		et clos le : 31032022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 2

SIREN 8 3 9 8 0 6 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVCP

ADRESSE (voie) 3 RUE AUGUSTE BARTHOLDI

CODE POSTAL 78420

VILLE CARRIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOMINGUES MILHEIRO Prénom(s) JORGE MANUEL
Nom marital % de détention 51 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 25091964 N° Département 99 Commune PORTUGAL Pays
Adresse : N° 18 Voie RUE PAUL DOUMER
Code Postal 78130 Commune LES MUREAUX Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique ABBAS Prénom(s) ALI
Nom marital % de détention 49 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 20041963 N° Département 99 Commune BAGDAD Pays
Adresse : N° 1 Voie RUE LUCIEN ET SACHA GUITRY
Code Postal 75020 Commune PARIS Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

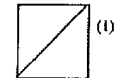
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 2

SIREN 8 3 9 8 0 6 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AVCPP

ADRESSE (voie) 3 RUE AUGUSTE BARTHOLOI

CODE POSTAL 78420

VILLE CARRIERES SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.